



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traçabilité des miels - Protection de la filière apicole

Question écrite n° 19632

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la traçabilité des miels. La nécessité de lutter contre la fraude est partagée par tous les acteurs du secteur, grâce notamment à une information claire et exhaustive à destination des consommateurs. À l'heure actuelle, il est parfois compliqué de trouver la provenance du miel, celle-ci n'étant pas clairement marquée sur les pots. La hausse très importante des importations de miel en provenance de Chine menace durement les apiculteurs français, alors même que ce même pays restreint les importations en provenance de l'Union européenne, tout en bénéficiant de conditions de production nettement moins exigeantes que le miel français. Au-delà de la seule question économique, déjà majeure en elle-même, il s'agit également de protéger les apiculteurs et leurs abeilles et, avec eux, la biodiversité du pays et la qualité des paysages - le rôle irremplaçable des abeilles en matière de pollinisation n'étant plus à prouver. Il souhaite donc lui demander quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour, d'une part, protéger une filière française d'excellence et, d'autre part, contribuer à la sauvegarde de la biodiversité.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-À-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19632

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2019](#), page 4632

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)